

Compte-rendu

Réunion du Comité Social et Économique du 22 juillet 2019

2019-19

Le 11 juillet, Monsieur Bonnier, Directeur-Général de la Fabrication des Billets (et accessoirement Président d'Europafi) a adressé un courrier immonde aux salariés de Vic-le-Comte. Alternant mensonges, menaces et autosuffisance, il a voulu faire porter au personnel et à ses représentants la responsabilité des difficultés de la Papeterie (voir bulletin national CGT du 17 juillet et le bulletin de Chamalières n° 2019-18 qui décrypte ledit courrier). Sa présence lors de cette réunion de CSE Chamalières a été l'occasion de l'interpeller sur le sujet, notamment sur le message néfaste distillé par la Banque sur l'avenir des centres industriels, puisque la remise en question du projet Refondation est inscrite très clairement dans le courrier du 11 juillet.

Le Directeur-Général nous a confirmé que le courrier avait été validé par le gouvernement de la Banque, ce qui dissipe définitivement les éventuels doutes que tel ou tel auraient pu avoir sur la politique de casse qui est pratiquée dans l'entreprise. La CGT a demandé une rencontre rapide avec le gouverneur, au cours duquel la Banque devra préciser sa stratégie, tant industrielle que sociale. Aucune réponse ne nous a été apportée.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

I) Approbation des PV des réunions de CSE d'installation du 8 avril et ordinaires des 8 et 29 avril 2019 :

Les trois projets de PV ont été approuvés à l'unanimité.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

II) Présentation par le Directeur-Général du projet d'aménagements apportés à l'organisation de la DGFB :

Au jeu des chaises musicales, non seulement le premier qui s'assoit peut continuer le jeu, mais il empêche en plus une progression indiciariaire non négligeable. Pierre-Yves Boissinot devrait récolter la première récompense, avec le poste de directeur du site, la CGT prend les précautions d'usage en utilisant le conditionnel qui a été utilisé par le Directeur-Général lui-même dans sa présentation. La CGT lui souhaite bonne chance dans ses futures fonctions, sachant qu'il y aura probablement des confrontations musclées, fonctions (de représentant du personnel comme du dogme ultra-libéral) obligent. Mais la CGT est confiante dans la mesure où sa marge de progrès dans le domaine des relations sociales semble importante, au vu de quelques-unes de ses prestations passées dans les ateliers. Quelques autres responsables se distinguent également : Sylvain Violette devrait devenir directeur de production, Nicolas Serre obtenir le poste très envié de « responsable de l'excellence opérationnelle », bien que le contenu du poste soit plus énigmatique que l'intitulé. David Da Costa continue de diriger un service GFI aux compétences élargies (l'effectif suivra-t-il ?), ce qui justifiera aussi d'une jolie promotion.



L'ensemble de ces mouvements peut sembler anecdotique, la CGT a pourtant interrogé la direction pour savoir si une enveloppe spéciale avait été constituée ou si les évolutions indiciaires sont contenues dans l'enveloppe actuelle, ce qui signifierait que les non-cadres obtiendraient « peau de balle et balai de crin ». D'après Monsieur Lewandowski, il faut croire au Père-Noël, les différentes promotions viendront en plus de l'enveloppe normale. Au vu des événements récents, nous attendrons de constater ce qu'il adviendra pour croire, ou pas, ce nouvel engagement.

III) Information sur la fermeture de l'imprimerie de la Banque d'Irlande :

Un des actionnaires d'Europafi a décidé de fermer son imprimerie, il n'achètera donc plus de papier à Vic-le-Comte. Il semble que la décision ait été prise suite au mouvement de grève de 59 minutes en fin de poste des salariés irlandais... (non, on déconne)... La Banque de France rachètera donc la part détenue par la Banque d'Irlande et cette dernière a décidé de rejoindre le clan des banques centrales qui fonctionnent par appels d'offres, c'est-à-dire les privés. La Banque de France détient désormais 99 % du capital d'Europafi, bientôt seule actionnaire ? Si l'objectif initial n'était pas uniquement de casser les statuts et les grilles salariales, c'est drôlement bien imité.

IV) Information sur le projet d'accord relatif au rattrapage du plan de production (6^{ème} jour travaillé) :



Retour vers le futur, ou quand la réalité dépasse la fiction. La Banque voulait mettre en place le travail du samedi de manière systématique, la CFTC n'y a jamais vu d'objection, et même un de leurs représentants était personnellement volontaire : travailler plus pour gagner plus disait un dénommé Nagy Bocsa. Le contenu des deux séances de pseudo négociations a donc été révélateur pour la CGT, et pour les salariés du tri.

Concrètement, l'accord signé par l'organisation confessionnelle n'est pas juridiquement valable, dans la mesure où elle n'a pas atteint les résultats aux dernières élections pour pouvoir y prétendre. La direction peut néanmoins l'appliquer de manière unilatérale, dans la mesure où il est fait appel au seul volontariat. Si vous n'êtes pas volontaire pour venir faire des heures supplémentaires, vous pouvez rester chez vous, aucune contrainte

ne pourra vous être signifiée.

La CGT pense néanmoins que la Banque ne respecte pas la loi, puisque pour les horaires H 16 et H 24, la sixième faction porte la durée hebdomadaire du travail à 51 heures, alors que la durée légale maximum est de 48 heures. L'entreprise doit alors obtenir une dérogation de l'administration du travail, démarche qu'elle n'a pas effectuée.

SUJETS SSCT

V) Avis sur le bilan HSCT 2018 :

Les élus CGT ont donné l'avis suivant : « *Le bilan HSCT 2018 fait état d'accidents de travail en légère baisse avec un taux de gravité nettement plus important. L'interprétation qu'en font les élus CGT est que les effectifs diminuant, proportionnellement les accidents aussi diminuent, mais ils causent plus de lésions importantes : il faut faire plus vite avec moins de bras. Idem pour l'ergonomie des postes de travail qui, reconnaissons-le, s'est améliorée, mais la direction en a profité pour baisser les effectifs, les agents sont de moins en moins nombreux et de plus en plus sollicités.*

Le service HSE a mis en place un système d'alerte sous forme de mail, pour interpeller les agents sur tel ou tel risque repéré, comme l'utilisation des cutters à l'origine de beaucoup d'accidents. À titre de comparaison, la mise en place d'une cellule Risques Psycho Sociaux, qui explosent dans toute la Banque (39 cas identifiés en 2018 contre, déjà, 25 cas sur les six premiers mois 2019), a été repoussée à une date inconnue : « question de maturité,

il faut prendre le temps... » dixit Monsieur Lewandowski. Comment peut-on dire aux agents qu'ils ne savent pas se servir d'un cutter et que dans un même temps, ceux qui sont en mal être au travail vont devoir prendre leur mal en patience, juste le temps d'être plus matures !!!

Les maladies professionnelles sont, elles aussi, en forte augmentation, près de deux fois plus qu'en 2017.

Dans le rapport HSCT, il est indiqué comme point fort : l'automatisation des flux de la découpe des feuilles de billets, du tri des coupures jusqu'à la mise en palette et au conditionnement constitue un projet d'amélioration industriel **exemplaire**. Exemplaire ??? Pour être exemplaire, il aurait peut-être fallu s'en informer auprès des agents concernés, qui sortent d'un mouvement de grève lié au management, à la non reconnaissance de leur travail, au matériel parfois obsolète et dégradé, ainsi qu'à la robotisation et automatisation du travail qui ne sont toujours pas effectives... Les élus CGT constatent qu'une imprimerie de billets de banque n'est pas une usine d'automobile : à bon entendre.

Nous reconnaissons le travail effectué par le service HSE, mais déplorons que les actions mises en œuvre ne représentent qu'une petite partie, et que pour les sujets beaucoup plus importants concernant notamment les Risques Psycho Sociaux, rien n'est fait.

Pour toutes ces raisons, les élus CGT rendent un avis négatif sur le bilan HSCT 2018 ».



VI) Avis sur la réalisation du PAPRI Pact 2018 :

VII) Avis sur le projet PAPRI Pact 2019 :

Les élus CGT ont regroupé les deux points dans l'avis suivant : « La direction s'est étonnée lors du dernier CSE que les élus ne formulent pas un avis sur les PAPRI Pact 2018 et 2019. Les élus ont précisé qu'il leur manquait, (malgré trois présentations en CSE) des éléments factuels afin de formuler des avis étayés et argumentés sur la prévention des accidents et l'amélioration des conditions de travail. Le président de séance a sous-entendu lors de notre demande de report que les élus prenaient cela pour un jeu. Il souffrirait donc d'amnésie sur les différentes alertes sécurité/santé lancées par les élus au cours de l'année 2018, et qui n'ont donné lieu à aucune action corrective.

Qui prend vraiment à la légère la santé/sécurité des agents ?

Les élus ne sont pas dupes devant l'insistance de la direction, celle-ci n'a pour seul objectif que de répondre aux obligations légales de consultations des instances.

Comme précisé par un élu CGT lors du CSE du 27 mai et conformément au code du travail, nous rappelons que « l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. Il doit veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes ».

PAPRI Pact 2018 :

Les élus CGT soulignent plusieurs questions qui restent sans réponse concernant certaines actions, et notamment l'action 1 sur la campagne de la charge mentale pour les cadres et AM à qui la médecine du travail a proposé un dépliant, suivi d'un questionnaire (les élus n'en savent pas plus).

Il en est de même pour l'action 13b sur la sensibilisation à l'utilisation des produits chimiques qui est avancée à 40 % et qui n'est pas reportée en 2019, avec ce commentaire : « action non reportée mais qui sera prise en compte » : ça veut dire quoi ? N'oublions pas l'action 2 sur la sensibilisation aux troubles du sommeil qui a été organisée par la médecine du travail sous forme de conférences...

Devant de telles incompréhensions, pour lesquelles la direction ne convainc personne en inscrivant des actions juste pour affichage, les élus CGT émettent un avis négatif sur la réalisation du PAPRI Pact 2018.

PAPRI Pact 2019 :

Beaucoup de projets d'amélioration et de prévention dans le PAPRI Pact 2019 restent du domaine de la prévention physique avec dans certains services des risques clairement identifiés mais dont les solutions peinent à aboutir et font l'objet de report du PAPRI Pact 2018. À titre d'exemple le point 23, « sécuriser l'accès à la passerelle de la SOI 2 » et le point 25, « table élévatrice à l'emballage export ». Les élus relèvent que de nombreux projets d'amélioration avaient comme date butoir le 30 juin 2019 ou le 30 septembre 2019, alors que la présentation nous a été faite le 24 juin.

Le premier sujet développé «actions générales» a suscité beaucoup d'interrogation chez les élus. L'annexe du point 1 «beaucoup de projet identifiés» ne nous a jamais été donnée, et les élus doivent se satisfaire de la présentation du responsable RH sur l'accompagnement du changement.

Puisque la présentation nous a été faite le 24 juin, comment aurions-nous pu formuler un avis avant cette information ?

Les difficultés rencontrées lors de la mise en place d'une cellule RPS, font que le point 2 sur sa création disparaît.

La campagne sur la charge mentale pour les cadres et AM qui a été lancée en 2018 avait atteint les 50 %, sûrement du domaine du sacré, les élus n'ont eu aucun retour ni résultat sur cette démarche.

Pour les actions de préventions sur un plan purement physique, et même si elles ne relèvent pas toutes du PAPRIACT, les élus CGT formulent un avis favorable.

Les élus s'interrogent cependant devant l'absence de principes élémentaires dans la mise en place de la prévention et de l'amélioration des conditions de travail. La direction ne peut nier l'explosion des RPS sur le site. L'annonce de fermeture de la DGSER et le report du projet refondation n'ont fait qu'accentuer le sentiment de mal-être et de souffrance chez les agents.

Devant le manque de cohérence de certains projets, avec :

- une juxtaposition de nouvelles technologies loin d'être opérationnelles ;
- la mise en place d'organisations du travail ayant un impact direct sur la santé des agents ;
- la dégradation des relations sociales et la mise en compétition des agents ;
- des méthodes de management qui se rapprochent du harcèlement moral.

Pour les élus, l'amélioration des conditions de travail ne se résume pas à un simple champ réducteur d'activité physique, mais aussi à la prise en compte des RPS devenus viraux chez les agents de la Banque de France à Chamalières.

Pour toutes ces raisons, les élus émettent un avis défavorable sur le projet PAPRIACT 2019 ».

VIII) Information sur l'évolution des flux internes usine :

IX) Information sur le projet d'installation de la machine à numérotter et vernir Komori :



Les deux sujets ont été présentés par Monsieur Boissinot. Il a semblé aux élus CGT que Ian Fleming était l'auteur des plans présentés, tellement la nécessité de sortir d'une école d'espionnage pour pouvoir les lire s'est faite sentir. Il en ressort quelques précisions qui ont une nouvelle fois éveillé notre perplexité :

- ✿ La priorité est d'éviter que ne se croisent les flux marchandises, les flux piétons et les robots... sauf s'il n'y a pas d'autre possibilité ;

- ✿ Les différentes implantations supposent que le plan de modernisation aval donne son plein rendement... sinon il faudra trouver des solutions alternatives, mais il y a encore un délai de deux ans.

- ✿ Le flux piéton transitera par l'actuel service qualité. Le transfert éventuel de celui-ci pour respecter les exigences de sûreté doit être étudié.

Commentaire de conclusion des élus CGT : si le transfert des vaches d'Allanches vers l'estive était géré de la même manière, ces pauvres Salers ne verraient pas un brin d'herbe de l'été.

La séance se termine à 17 h 00.

Chamalières, le 25 juillet 2019,
le conseil syndical.